



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 14 :
CRÉATION DE CLASSES À
HORAIRES AMÉNAGÉS
MUSIQUE CE1, CE2, CM1, CM2
- ECOLE ELÉMENTAIRE
LAFON FÉLINE DU BOUSCAT

Séance Ordinaire du 21 février 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 février 2023.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Daniel BALLA, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absents : 2

Excusés : 5

Excusés avec procuration : Mathilde FERCHAUD (à Philippe FARGEON), Michel MENJUCQ (à Jean-Georges MICOL), Guillaume ALEXANDRE (à Alain MARC), Benjamin DUGERS (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ).

Absents : M. Damien ROUSSEAU, M. Didier PAULY.

Secrétaire : Armelle BARTHELEMY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

DOSSIER N° 14 : CRÉATION DE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE CE1, CE2, CM1, CM2 - ECOLE ELÉMENTAIRE LAFON FÉLINE DU BOUSCAT

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Depuis 2012, la ville du Bouscat soutient un cursus spécifique d'enseignement artistique d'une dimension culturelle exceptionnelle.

Effectivement, en Gironde seuls trois établissements métropolitains d'enseignement artistique possèdent le label CHAM validé par l'Éducation nationale : le conservatoire de musique Jacques Thibaud de Bordeaux, l'école municipale de musique du Bouscat, l'école municipale de musique et de danse de Talence.

Aujourd'hui, les classes CHAM de l'école municipale de musique du Bouscat ont lieu dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Collège Jean-Moulin du Bouscat, ce dispositif concerne près de 40 élèves de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.

Dans le respect de la circulaire N° 2002-165 du 2 août 2002 concernant l'ouverture et le fonctionnement des classes à horaires aménagés et l'arrêté du 22 juin 2006 sur les programmes d'enseignement, il est possible d'étendre ce parcours musical en milieu scolaire à 48 élèves de l'école élémentaire Lafon Féline du Bouscat.

Grâce à une réorganisation des enseignements de l'école de musique, ce projet peut être mis en place en deux phases :

- Phase 1 en septembre 2023 : Lancement des CHAM Voix (CE1 et CE2) pour 24 élèves
- Phase 2 en septembre 2024 : Lancement des CHAM instruments (CM1 et CM2) pour 24 élèves.

VU la circulaire N° 2002-165 du 2 août 2002 concernant l'ouverture et le fonctionnement des classes à horaires aménagés,

VU l'arrêté du 22 juin 2006 sur les programmes d'enseignement,

VU le projet de convention ci-annexé,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : APPROUVER la création de ce parcours musical destiné aux élèves de l'école Lafon Féline du Bouscat,

Article 2 : AUTORISER M. Le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Éducation nationale et la ville du Bouscat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 21 février 2023

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY

PROJET DE CRÉATION DE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE
CE1, CE2, CM1, CM2

EN PARTENARIAT AVEC
L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAFON FÉLINE



PROJET SUIVI PAR

MADAME EMMANUELLE ANGELINI,
2ÈME ADJOINTE EN CHARGE DE L'ACTION CULTURELLE
ET

MADAME AURÉLIA EL HARRAG,
DIRECTRICE DES AFFAIRES CULTURELLES

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES _____	PAGE 3
LE PROGRAMME « CHAM PRIMAIRE » _____	PAGE 4
EFFECTIFS, ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE & PLANNING TYPE _____	PAGE 6
CANDIDATURE & RECRUTEMENT _____	PAGE 7
DÉPLACEMENTS ET RÉPARTITIONS DES ÉLÈVES _____	PAGE 8
LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LES ÉLÈVES _____	PAGE 8
RÉTRO-PLANNING DU PROJET _____	PAGE 8
NOTA BENE _____	PAGE 9

PROPOS LIMINAIRES

Depuis 2012, la ville du Bouscat soutient un cursus spécifique d'enseignement artistique d'une dimension culturelle exceptionnelle. Effectivement, en Gironde seuls trois établissements métropolitains d'enseignement artistique possèdent le label CHAM validé par l'Éducation nationale :

- Le conservatoire de musique Jacques Thibaud de Bordeaux ;
- L'école municipale de musique du Bouscat ;
- L'école municipale de musique et de danse de Talence.

Actuellement, les classes CHAM de l'école municipale de musique du Bouscat sont prévues pour un effectif total de 40 élèves maximum. Cadré par une convention de partenariat avec le Collège Jean-Moulin du Bouscat, ce dispositif concerne les niveaux de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

En conformité avec la circulaire n. 2002-165 du 2 août 2002 concernant l'ouverture et le fonctionnement des classes à horaires aménagés et l'arrêté du 22 juin 2006 sur les programmes d'enseignement, ce cursus musical est dispensé en direction des élèves quel que soit leur niveau.

Adapté, sur mesure et gratuit, il offre à des élèves motivés la possibilité de recevoir, dans le cadre de leur emploi du temps scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique reposant sur des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Afin de s'inscrire dans une démarche progressive et mesurée de développement des classes à horaires aménagées au sein de son territoire, la ville du Bouscat envisage la **création d'une CHAM vocale et instrumentale en partenariat avec l'école élémentaire Lafon Féline**. Cette possibilité est étudiée en accord avec l'ensemble des parties prenantes. Le but est d'assurer de manière cohérente la continuité des parcours d'apprentissage musical en milieu scolaire depuis l'école élémentaire jusqu'au collège.

Compte tenu des contraintes légales structurelles de chaque partenaire, et au regard des possibilités à disposition de l'école municipale de musique, cette étude nous conduit à proposer une **mise en place en deux étapes** de ce projet :

- **PHASE 1 EN SEPTEMBRE 2023**

Lancement des **CHAM Voix** (CE1 et CE2) pour 24 élèves

- **PHASE 2 EN SEPTEMBRE 2024**

Lancement des **CHAM instruments** (CM1 et CM2) pour 24 élèves

LE PROGRAMME « CHAM ÉLÉMENTAIRE »

Globalement, le programme proposé doit contenir l'apprentissage de la **culture musicale**, du **langage musical** et de la **pratique instrumentale individualisée** en cours collectif ou non. Le volume horaire des classes élémentaires CHAM doit osciller entre 3 heures et 5 heures 30 selon le niveau des classes au regard des préconisations officielles de l'Éducation nationale.

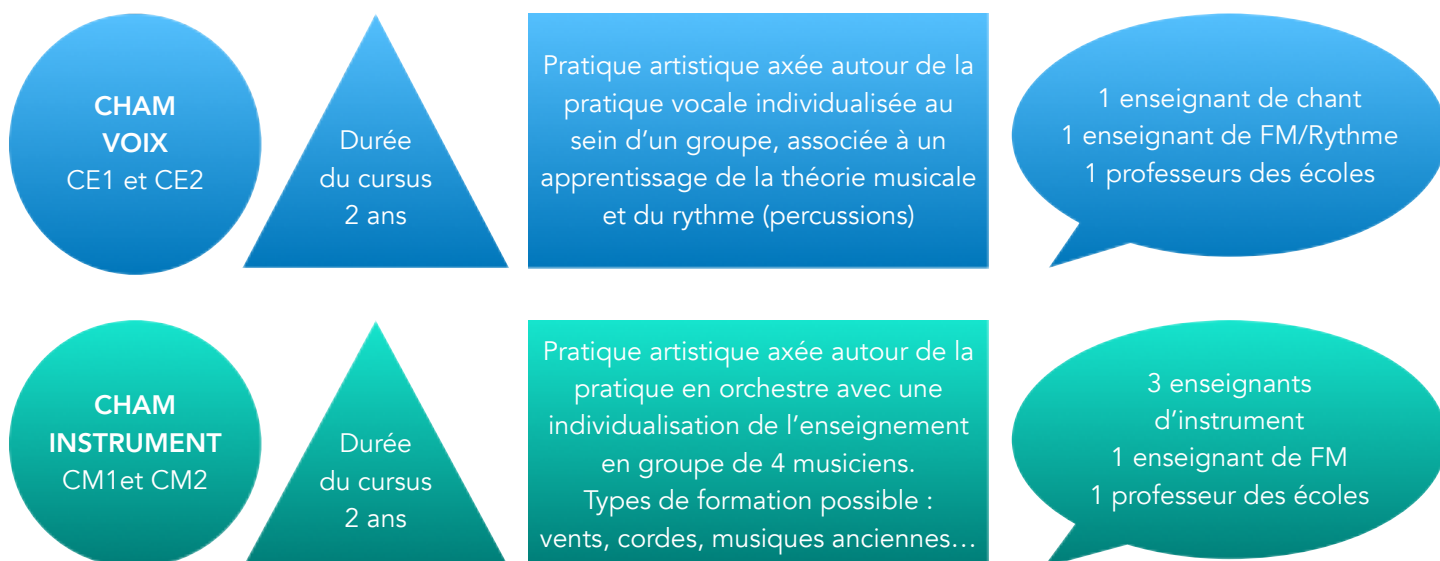
Ce programme tient à la fois compte :

- de l'ensemble des contenus qui fondent l'éducation musicale obligatoire dans l'enseignement scolaire ;
- du schéma d'orientation pédagogique des établissements spécialisés d'enseignement de la musique publié par le ministère de la Culture.

Construit à partir du besoin des élèves, ce dispositif original et cohérent sera pleinement intégré à l'école de musique du Bouscat au bénéfice de la réussite de tous. Le concept proposé vise à **suivre pendant quatre ans un même groupe de 12 élèves au sein d'un programme de pratique collective adapté, complet et spécifique de pratique vocale puis de pratique instrumentale**. Il s'agit de permettre aux élèves de développer :

- leur expression artistique individuelle et collective ;
- leur culture musicale ;
- leur compétences artistiques.

Voici, ci-dessous, le **schéma global du parcours** des élèves dans le cadre de ce cursus musical pour les élèves inscrits en école élémentaire en tenant compte du cadre fixé par l'Éducation nationale :



Voici ci-dessous un **tableau récapitulatif du programme** destiné aux élèves de l'école primaire :

	Niveau de la classe	Effectifs	Programme suivi au sein des établissements partenaires *	Jour prévisionnel	Besoin en heures EMB
CHAM VOIX	CE1	12 élèves	<p>EMB 1h de FM / Rythme 1h de pratique vocale à 12 élèves</p> <p>Ecole élémentaire Lafon Féline 1h Éducation Musicale</p> <p><i>Soit 3h de pratiques musicales</i></p>	Jeudi matin de 09h15 à 11h15	2 heures
	CE2	12 élèves	<p>EMB 1h de FM / Rythme 1h de pratique vocale à 12 élèves</p> <p>Ecole élémentaire Lafon Féline 1h Éducation Musicale</p> <p><i>Soit 3h de pratiques musicales</i></p>	Jeudi matin de 09h15 à 11h15	2 heures
CHAM INSTRUMENT	CM1	12 élèves	<p>EMB 1h30 de FM / Chant (1 enseignant) 1h30 de pratique instrumentale à 12 élèves (3 enseignants)</p> <p>Ecole élémentaire Lafon Féline 1h Éducation Musicale</p> <p><i>Soit 4h de pratiques musicales</i></p>	Mardi matin de 9h45 à 11h15 Vendredi après-midi de 13h45 à 15h15	6 heures
	CM2	12 élèves	<p>EMB 1h30 de FM / Chant (1 enseignant) 1h30 de pratique instrumentale à 12 élèves (3 enseignants)</p> <p>Ecole élémentaire Lafon Féline 1h Éducation Musicale</p> <p><i>Soit 4h de pratiques musicales</i></p>	Mardi matin de 9h45 à 11h15 Vendredi après-midi de 13h45 à 15h15	6 heures
TOTAL	4 classes	48 élèves	2 programmes distincts : VOIX (3 heures) INSTRUMENT (4 heures)	2 matins 1 après-midi	16 heures

* Pauses des élèves comprises dans le temps pédagogique.

EFFECTIFS, ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE & PLANNING TYPE

12 élèves seront affectés en CHAM au sein de chaque niveau en CE1, CE2, CM1 et CM2. Un total de **48 élèves de l'école élémentaire Lafon Féline** bénéficieront de ce parcours musical spécifique.

CE1-CE2

Lors des deux premières années, les élèves pratiqueront particulièrement le chant au sein d'un ensemble vocal formé de 12 chanteurs. Un travail individualisé sera mis en place par l'enseignant de chant. L'encadrement des séances sera assuré par deux enseignants de l'école de musique pour le chant et la FM, et un(e) enseignant(e) de l'école élémentaire.

Durée	Pratiques musicales	
9h15-10h15 (1 heure)	Chant CE1 12 élèves 1 à 2 enseignants	FM / RYTHME CE2 12 élèves 1 à 2 enseignants
10h15-11h15 (1 heure)	Chant CE2 12 élèves 1 à 2 enseignants	FM / RYTHME CE1 12 élèves 1 à 2 enseignants

Planning type des cours de CE à l'école de musique (pauses comprises dans le temps pédagogique)

CM1-CM2

Lors des deux dernières années, les élèves pratiqueront un instrument au sein d'un ensemble orchestral formé de 12 musiciens. Un travail individualisé sera mis en place par les 3 enseignants d'instruments en s'appuyant sur le principe d'enseignement des « *Orphéons* », expérimenté au Conservatoire de Bordeaux. Les élèves alterneront le travail collectif et le travail par type d'instrument répartis en groupe de quatre musiciens.

Par exemple pour un ensemble à cordes, il sera possible de réaliser un travail individualisé avec les violoncelles, les altos et les violons. L'encadrement des séances sera assuré par 3 enseignants d'instruments et 1 enseignant de Formation Musicale de l'école de musique, ainsi qu'un (e) enseignant(e) de l'école élémentaire.

Durée	Pratiques musicales	
Mardi matin 9h45-11h15 (1h30)	ORCHESTRE CM1 12 élèves 4 enseignants dont 3 EMB	FM/CHANT CM2 12 élèves 1 enseignant
Vendredi après-midi 13h45-15h15 (1h30)	FM/CHANT CM1 12 élèves 1 enseignant	ORCHESTRE CM2 12 élèves 4 enseignants dont 3 EMB

Planning type des cours de CM à l'école de musique (pauses comprises dans le temps pédagogique)

CANDIDATURE & RECRUTEMENT

Candidature

Pour les élèves en Cours Préparatoire au sein de l'école Lafon Féline, la date limite de dépôt des candidatures sera fixée à la mi-avril de l'année scolaire, qui précède l'entrée en cours élémentaire de 1^{ère} année en septembre.

Il conviendra pour les candidats d'adresser à l'école élémentaire Lafon Féline la fiche de renseignement dûment complétée. En toute logique, celle-ci devra avoir été préalablement remise aux élèves de CP.

Recrutement et choix de l'instrument

CE1-CE2

La période de recrutement se déroulera au cours du mois de mai précédant l'entrée en CE1. Lors de l'entretien, les élèves convoqués devront exposer leur projet et leur motivation à pratiquer la musique dans le cadre de la CHAM du Bouscat. Ils participeront à un cours de pratique collective de manière à évaluer objectivement leur implication réelle et leurs aptitudes respectives.

CM1-CM2

L'entrée en classe « *CHAM Instrument* » sera automatique concernant les élèves de CE2 déjà inscrits dans le cursus CHAM à l'école Lafon Féline. En revanche, le choix de l'instrument sera décidé par les enseignants de l'EMB en fonction du profil des élèves et du type de la formation orchestrale mis en place dans le cadre de ce cursus. Des tests pourront être conduits par l'école de musique pour déterminer l'instrument le plus adapté à chaque élève.

Recrutement pour intégrer la CHAM du collège Jean-Moulin

L'entrée en classe à horaires aménagés de musique du Collège Jean-Moulin fera l'objet d'une nouvelle procédure de demande d'intégration à l'issue des 4 années effectuées en « *CHAM Élémentaire* ».

Notons que les parcours et les conditions d'entrée en « *CHAM Élémentaire* » et en « *CHAM Collège* » sont distincts, bien que complémentaires entre eux.

A l'issue de leurs parcours en « *CHAM Élémentaire* », les élèves auront les trois possibilités suivantes :

- déposer une candidature pour accéder à la CHAM du Collège ;
- déposer une demande d'inscription pour intégrer l'école de musique en cursus complet ;
- Arrêter la musique ou intégrer une autre structure d'apprentissage artistique.

DÉPLACEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Lors des déplacements entre les deux établissements, les élèves sont obligatoirement placés sous la responsabilité d'un professeur de l'école Lafon Féline.

Le professeur des écoles participera à l'encadrement pédagogique des élèves pendant toute la durée des cours de musique. Son rôle sera défini en concertation avec l'ensemble des enseignants intervenants en fonction du projet artistique et de ses compétences pédagogiques et artistiques. Ainsi, pendant les cours de musique, les élèves de CE1 et de CE2 inscrits en musique seront regroupés sous la responsabilité d'un professeur, pendant que les autres élèves « non cham » seront regroupés dans une même classe avec l'autre professeur. Il en sera de même pour les CM1 et CM2.

LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE POUR LES ÉLÈVES

La location d'instrument auprès de l'EMB est possible pour l'ensemble des élèves inscrits à l'EMB, y compris pour ceux inscrits en Cham, dans la limite des instruments disponibles.

Le cas échéant, les élèves Cham devront louer un instrument ou acquérir leur propre instrument auprès d'une structure spécialisée et professionnelle.

RÉTRO-PLANNING DU PROJET DE CRÉATION DES « CHAM ÉLÉMENTAIRE »

PHASE DE CONCERTATION avec l'ensemble des acteurs	DE DÉCEMBRE 2022 À DÉBUT FÉVRIER 2023
PHASE D'ÉLABORATION & VALIDATION INSTITUTIONNELLE DU PROJET AVEC RATIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT	AVANT LE 21 FÉVRIER pour la ville du Bouscat. Lors du prochain Conseil d'école à Lafon Féline.
PHASE DE SUIVI & DE CONSOLIDATION DU PROJET CHAM PRIMAIRE	DE MARS À AVRIL 2023
PHASE DE RECRUTEMENT DES CHAM DE CE1 ET CE2	D'AVRIL À MAI 2023
RENTRÉE en CHAM pour les CE1 CE2	SEPTEMBRE 2023
RENTRÉE en CHAM CE1 CE2 CM1 CM2	SEPTEMBRE 2024 *

* Un recrutement exceptionnel de 12 élèves à destination des CM2 devra être envisagé en avril-mai 2024 pour permettre la mise en place du parcours complet de la « CHAM PRIMAIRE ».

Nota Bene :

Les textes nationaux officiels cadrant les politiques d'éducation artistique et culturelle encouragent les démarches permettant au plus grand nombre d'élèves d'avoir accès aux pratiques artistiques et culturelles en milieu scolaire.

Ainsi, il sera nécessaire d'étudier parallèlement l'organisation de projets de chant choral ouverts aux autres élèves de l'école élémentaire, en partenariat avec le collège Jean-Moulin et l'école élémentaire Lafon Féline.

Favoriser les pratiques artistiques partagées et développer les interactions sociales autour des évènements culturels contribuent fortement à la bonne évolution de chacun en société, au mieux vivre ensemble et à la reconnaissance des autres entre les différents élèves issus des établissements scolaires et d'enseignement spécialisé.

Par exemple, des élèves issus des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 non inscrits en CHAM pourraient bénéficier de séances de pratiques vocales dédiées à un projet artistique avec le Collège Jean-Moulin ou autre.